

Politique des dépendances: l'exemple de la Ville de Lausanne

Geneviève
Ziegler,
adjointe aux
questions
toxicomanie,
commune de
Lausanne

Face au défi du maintien de l'ordre et les impératifs de santé publique, la Ville de Lausanne a mis en place une série de mesures en favorisant notamment la concertation des différents partenaires du terrain. Elle entend maintenir sa politique malgré la baisse de moyens. (réd.)

La commune de Lausanne, centre d'une agglomération, subit d'une part les problèmes découlant du trafic des produits stupéfiants et d'autre part ceux qui résultent de l'attrait des personnes dépendantes pour le milieu urbain et l'anonymat qu'il représente. La commune doit gérer à la fois l'ordre et les questions de santé publique, comme d'ailleurs toutes les villes d'une certaine importance.

Pour simplifier, considérons ici que la commune agit essentiellement sur les deux piliers de la politique fédérale que sont la répression et la réduction des risques, la thérapie et la prévention étant très largement du ressort des autres collectivités publiques.

Ces dix dernières années, un dispositif s'est mis en place combinant diverses mesures à la manière d'un puzzle ; on estime à environ 7 millions de francs par année le coût de ce dispositif, sans les mesures répressives qui sont impossibles à chiffrer précisément.

Ce dispositif à seuil bas (DSB) répond aux besoins élémentaires des personnes très marginalisées (dont les toxicomanes font partie) en matière d'hébergement d'urgence et de nourriture, et offre une aide minimum aux personnes dépendantes les plus visibles et donc dérangeantes dans

l'espace public (offre en matériel stérile, en accueil et en projets d'occupation). La Ville a reconnu (en les subventionnant) une série d'associations qui ont mis en place des offres diversifiées, destinées aux personnes les plus démunies, et elle a mis l'accent sur la collaboration entre elles, finançant également le temps de travail nécessaire pour un travail de réseau. La concertation entre les instances sociales et la police s'est beaucoup renforcée pendant ce laps de temps.

Améliorer l'efficacité

Aujourd'hui, plusieurs éléments nous obligent à mettre en place une réflexion d'ensemble dans ce domaine et à clarifier la politique communale: établir des critères précis, réexaminer le dispositif pour le rendre plus efficace, le tout dans un contexte économique sensible. En clair, il n'est pas question de dépenser moins, il est question de mieux répondre aux besoins de cette population avec les moyens actuels. Ce processus risque de provoquer des choix difficiles mais c'est une opportunité pour donner des lignes directrices et pour affirmer un certain nombre de principes.

Une question à laquelle nous devons répondre est celle de la définition des mesures (prestations) prioritaires selon

le type de population évoquée. Les personnes qui consomment des drogues doivent bénéficier de mesures de réduction des risques, au sens classique du terme, à savoir de l'accès à du matériel stérile, à un éventuel local d'injection et à un accueil particulier leur permettant d'entrer dans le réseau d'aide et de soins. Les personnes marginales au sens large (dont les toxicomanes font partie) ont comme besoins élémentaires un hébergement d'urgence et la nécessité de se nourrir. Cette marginalité est constituée à la fois par des personnes psychologiquement mal en point, par des pauvres et par des migrants en situation irrégulière.

Cette réflexion fera l'objet d'un préavis à la fin de cette année et le Conseil communal prendra les décisions qui lui reviennent.

Enfin, deux éléments peuvent être mis en évidence dans cette réflexion:

- La réduction des risques sera maintenue et renforcée dans les décisions concernant la population toxicomane et cela doit être souligné dans un canton qui n'a pas encore reconnu pleinement cette approche.
- Sur le plan financier, la règle est de faire mieux avec les moyens actuels, par le biais de choix politiques et non de faire des économies linéaires comme c'est le cas dans d'autres contextes.

La Consultation Adolescents

Consultation destinée aux jeunes et leurs proches (parents, famille, institutions encadrantes) pour répondre aux questions liées à la consommation de drogues et aux diverses addictions et, le cas échéant, proposer une prise en charge spécifique:

- *Accueil et information*
- *Analyse et bilan de la situation du jeune*
- *Accompagnement et suivi personnalisé*
- *Travail individuel, de couple parental et familial*
- *Collaboration avec le réseau*
- *Confidentialité assurée*
- *Consultations prises en charge par l'assurance de base*
- *Équipe pluridisciplinaire: médecins (psychiatre et interniste), psychologue, infirmier, assistante sociale*
- *Langues parlées: français, anglais, allemand, croate, italien*

La Consultation Adolescents, Fondation Phénix, Rte de Chêne 100,
1224 Chêne-Bougeries, Tél: 022 869 40 40,
www.phenix.ch courriel: ados@phenix.ch (Reçoit sur rendez-vous.)

h e d s

Haute école de santé
Genève

Formation continue dans le domaine de la santé

Cours postgrade prise en charge interdisciplinaire des plaies et cicatrisation

Formation destinée aux professionnel-le-s de la santé au bénéfice d'une formation de niveau HES ou ES qui sont intéressé-e-s à développer des compétences d'experts dans le domaine de la prise en charge interdisciplinaire de Plaies et Cicatrisation

La formation est construite autour des trois thématiques principales suivantes :

- A) Connaissances théoriques
6 crédits ECTS
- B) Pratiques de prise en charge interdisciplinaire
5 crédits ECTS
- C) Prévention, réseaux et recherche
2 crédits ECTS

Un travail de certification : 2 crédits ECTS

Renseignements
Unité des admissions

Haute Ecole de Santé
47, avenue de Champel
CH - 1206 Genève

Cours postgrade en santé mentale

Formation destinée aux professionnel-le-s de la santé et du social au bénéfice d'une formation de niveau HES ou ES qui sont intéressé-e-s à développer des compétences en santé mentale dans un contexte extra-hospitalier et dans une approche de santé ou d'action communautaire.

La formation est construite autour des trois thématiques principales suivantes :

- A) Apports théoriques sur la Santé mentale
5 crédits ECTS
- B) Pratique réflexive et réseaux ressources
5 crédits ECTS
- C) Veille, prévention et promotion
3 crédits ECTS

Un travail de certification : 2 crédits ECTS

T(+41) 22 346 74 68
F(+41) 22 346 21 41

www.hesge.ch
www.heds-ge.ch